SERGE MATHONET

Coordinateur général de l'AES (Association des Établissements Sportifs asbl)

ALAIN DEPRET *SECRÉTAIRE DE RÉDACTION*

Après un dossier consacré au sport dans le Mouvement communal du mois d'avril, l'invité de ce mois est Serge Mathonet, Coordinateur général de l'AES. L'Association des Établissements Sportifs est née en 1979 de la fusion de l'Association des Bains Publics et de l'Association des Centres Sportifs. Son rôle est de regrouper, de représenter et de défendre les intérêts des centres sportifs des communautés française et germanophone. L'AES a été reconnue officiellement par la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2003. Rencontre.

Monsieur Mathonet, quand êtes-vous devenu le coordinateur général de l'AES ?

Je suis devenu conseiller à l'AES en 2003, mais c'est en 2006 que j'en suis devenu le coordinateur général. Depuis 2010, je suis également le directeur de l'administration AES - AISF car nous avons maintenant mis nos ressources en commun avec l'Association interfédérale du sport francophone.

Quels sont les objectifs poursuivis par l'AES ?

Les objectifs de l'asbl sont multiples : exercer une mission de conseil auprès des centres sportifs reconnus ou qui souhaitent solliciter leur reconnaissance, ainsi qu'auprès du Gouvernement de la Communauté française, aider à une mise en place et à une amélioration constante de la gestion et du fonctionnement des infrastructures sportives, contribuer à l'encouragement et à

la promotion de la pratique sportive quel qu'en soit le niveau. Mais, nous nous intéressons aussi à tout autre but connexe se rapportant directement ou indirectement au décret du 27 février 2003 organisant la reconnaissance et le subventionnement des centres sportifs locaux et des centres sportifs locaux intégrés, ainsi qu'à ses arrêtés d'application, et, par toute voie, à toute autre association ou groupement poursuivant des buts similaires ou connexes.

Vous fonctionnez en commissions ?

L'AES a en effet constitué des commissions techniques, appelées « secteurs », pour étudier les problèmes liés à des secteurs bien précis de l'activité. Ces commissions sont ouvertes à toute personne qui souhaite apporter son expérience et investir un peu de son temps. Il peut s'agir de gestionnaires, de personnel technique ou de spécialistes extérieurs pour certaines matières, comme les assurances par exemple. La gestion journalière de l'AES est animée par un staff de sept équivalents temps plein qui relayent et mettent en application les choix des administrateurs et qui apportent quotidiennement aux centres sportifs membres aide et soutien.

Comment vos missions se traduisent-elles au quotidien ?

Cela se traduit par l'interpellation des pouvoirs publics sur la gestion, la construction et la rénovation des infrastructures sportives. Notre mission de conseil en matière de gestion d'infrastructures sportives se traduit au quotidien par des conseils qui touchent aux matières techniques, juridiques et sociales, mais qui touchent également à la sécurité dans les centres sportifs. L'AES développe aussi diverses formations concernant les aspects de sécurité, la gestion du public, mais aussi des formations techniques notamment en matière de piscines, d'aires de jeux et en matière de gestion d'infrastructure sportive. Cette dernière formation est d'ailleurs assez spécifique puisqu'elle ouvre le droit à des subventions pour les centres sportifs locaux.

Les centres sportifs locaux peuvent ainsi bénéficier d'une subvention pour l'engagement de personnel…

Il y a actuellement 73 centres sportifs locaux, mais il y a certainement un potentiel de communes beaucoup plus grand qui pourrait bénéficier de la subvention. Pour être reconnu, il faut soit être constitué en asbl, soit en régie communale autonome. Sur les 73 centres existants, seuls 20 sont des régies communales autonomes. Nous nous sommes donc fortement interrogés, dans ce cadre, sur l'intérêt de l'un ou l'autre mode de gestion.

En quoi les pouvoirs locaux doivent-ils s'intéresser au travail de l'AES ?

Notre but est de conseiller les pouvoirs locaux en matière de reconnaissance en tant que centre sportif local afin d'ouvrir le

Bien-être & Sécurité : Qualité - Compétence - Expérience - Proximité - Flexibilité

SPMT
Service de Prévention et de Médecine du Travail des Communautés Française et Germanophone de Belgique

Votre Service Externe de Prévention & Protection au travail

Fort en expérience dans le suivi des travailleurs du secteur public.

Siège social : Quai Orban, 32-34 - 4020 LIÈGE
Tél. : 04 344 62 62 - Fax : 04 344 62 61 - Email : liège@spmt.be - www.spmt.be

droit à une subvention sur l'emploi, en fonction de la taille des communes. Les communes nous contactent souvent pour obtenir des conseils dans la gestion des infrastructures. Car, comme vous le savez, divers modes de gestion peuvent intervenir : du communal direct, des régies communales autonomes, des asbl ou des intercommunales. Les communes nous sollicitent ainsi lorsqu'elles ont un projet de construction d'établissement sportif. Aux côtés d'Infrasport, on va donc leur apporter notre savoir-faire de gestionnaire de terrain car il y a pas mal de normes strictes à respecter.

L'asbl fonctionne par subventionnement ?

L'AES dispose actuellement d'emplois subventionnés Maribel social et APE. Notre autre ressource vient de la subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous vivons également de la cotisation de nos membres et de certains partenariats avec des entreprises qui sont spécialisées dans les centres sportifs. Nous fonctionnons avec un conseil d'administration composé de 16 directeurs de centres sportifs.

Quels sont, selon vous, les défis actuels en matière d'infrastructure sportive pour les pouvoirs locaux ?

Un premier enjeu important concerne la modification des conditions sectorielles des bassins de natation et des conditions d'exploitation des piscines. Cette modification aura des implications financières pour les pouvoirs locaux parce que des exigences plus grandes seront dorénavant demandées en ce qui concerne notamment la filtration et la lutte contre la légionellose. Et puis, le Ministre des Sports nous a chargés d'une double mission concernant l'acquisition obligatoire de défibrillateurs. Dans ce cadre, nous devons conseiller les pouvoirs locaux avec un comparatif entre les différents appareils, un conseil en matière de formation et la mise à disposition d'un matériel pédagogique pour les utilisateurs. Nous devons aussi distribuer 300 défibrillateurs externes automatiques vers les infrastructures sportives.

Quelles sont vos revendications principales ?

Nous voudrions que l'on procède enfin à une définition des fonctions dans les centres sportifs. Il faut savoir qu'actuellement, les agents d'asbl sont dans la commission paritaire 329 où nous siégeons. Celle-ci étudie actuellement une convention collective de travail définissant les fonctions dans les centres sportifs. Cela implique bien évidemment les barèmes qui correspondront à ces fonctions. A ce propos, nous informons régulièrement l'UVCW de l'avancée de nos travaux puisque cela pourrait impacter les finances communales. Concernant les agents communaux, il y a aussi deux fonctions particulières qui nous intéressent : le directeur de centre sportif et le surveillant des bassins de natation. Ces deux fonctions ont été portées au comité C pour faire l'objet d'une circulaire et d'une évolution de carrière.

Lorsque vous défendez les intérêts des établissements sportifs, recevez-vous facilement l'attention des pouvoirs locaux ?

Le sport est malheureusement souvent sacrifié quand il s'agit de faire des économies, de suivre des restrictions budgétaires. Je peux donc comprendre la difficulté qu'ont certains échevins des sports à défendre l'intérêt sportif dans leur commune. Cependant, la plupart des infrastructures sportives locales ont été construites dans les années 70 et 80. Elles sont donc vieillissantes et ont un besoin criant de rénovation. Cette rénovation permettrait d'ailleurs de faire des économies en matière d'énergie. Pour l'AES, il serait donc nécessaire de dégager du budget à cette fin. Sacrifier le sport sur l'autel de la crise est une erreur car il est créateur de lien social. Les valeurs en matière d'éthique véhiculées par le sport sont importantes, tout autant que ses bienfaits en matière de santé publique.

Malgré tout, la recherche d'une certaine supracommunalité en matière de sport est, pour beaucoup de communes, une solution à la crise... Qu'en pensez-vous ?

Je crois en effet que, pour ce qui est de grosses infrastructures comme les piscines, le regroupement sous forme supracommunale doit être facilité. Car, en général, l'entité sur laquelle se trouve une piscine supporte seule le déficit. Or celle-ci fait profiter les communes voisines d'un service qu'elle rend à ses citoyens. Une solution serait peut-être de donner un subventionnement supérieur aux projets qui choisiraient la voie de la supracommunalité. C'est un message que nous essayons de faire passer auprès des pouvoirs publics parce qu'on se rend bien compte que cela devient de plus en plus difficile, pour les communes, de gérer des infrastructures extrêmement énergivores.

La vétusté est donc, selon vous, la principale difficulté que rencontrent aujourd'hui les communes en matière d'infrastructures sportives ?

En effet. Il faut donc massivement réinvestir dans les établissements sportifs et, principalement, dans les piscines. Or les budgets de la Région wallonne ne sont pas énormes en matière de grandes infrastructures. Seules les petites infrastructures sont d'ailleurs subventionnables aujourd'hui. On reçoit une oreille attentive de la part du Gouvernement mais ce n'est malheureusement pas nous qui effectuons les choix budgétaires, bien évidemment. Certes, des moyens complémentaires ont été dégagés en Région wallonne ou à la Fédération Wallonie-Bruxelles, des opérations comme « Été sport » qui permettent des subventions dans le cadre de l'organisation de stages sportifs, par exemple. D'autres initiatives viennent aussi du Fédéral. Je pense par exemple à la gestion des incivilités dans les centres récréatifs de loisirs. Mais il est clair que si l'on pouvait dégager des budgets supérieurs en matière d'infrastructures comme en matière d'activités, l'AES en serait particulièrement heureuse.

En guise de conclusion, avez-vous un message particulier à faire passer auprès de nos lecteurs ?

Une politique sportive nécessite beaucoup de transversalités. Un projet sportif touche à la fois au domaine de l'enseignement, au domaine social, mais aussi aux services techniques des communes, aux zones de police... Pour les communes, il faut donc tendre un maximum vers une gestion efficace des centres sportifs, se former et chercher à répondre aux besoins de la population. Il faut donc mener un diagnostic de l'offre sportive et faire correspondre l'attente du citoyen avec cette offre sportive. Mon message sera donc d'inciter les pouvoirs locaux à mener une introspection de ce qui est fait au quotidien en matière sportive.

Pour plus d'infos

AES asbl - Allée du Bol d'Air, 13 à 4031 Angleur
Tél. 04 336 82 20 - info@aes-asbl.be